



ASSOCIATION ISATIS
LA MAISON DES POETES

73-77, rue Louis Girard

92240 Malakoff

☎ : 01.58.04.90.50

✉ : 01.58.04.90.51

lespoetes@isatis.asso.fr

LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD - La Maison des Poètes Votre Etablissement à Malakoff



*Le présent livret d'accueil est établi conformément :
- à la loi du 24 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- à l'article L311-4 du code de l'action sociale et des Familles*

Bienvenue

*« Vous venez de franchir un nouveau pas !
Vous intégrez La Maison des Poètes
Vous arrivez dans une nouvelle demeure !
Vous êtes un membre de la famille d'un résident*

Aussi soyez les bienvenus

*Notre établissement est géré par L'Association Isatis, association à but non lucratif.
La direction de l'établissement, le personnel et les différents intervenants....
Chacun fera de son mieux pour faciliter votre intégration et rendre agréable votre séjour.*

*Ce livret vous permettra de vous familiariser avec notre établissement, conçu pour être un lieu de vie et de soins mais surtout un vrai cadre de vie pour ses résidents.
Vous y trouverez les informations pratiques utiles à votre séjour.*

Si vous le pouvez, soyez et restez les acteurs de votre nouvelle vie : participez aux activités ludiques ou culturelles, promenez-vous dans notre jardin, participez aux commissions, proposez,... »

Nos Missions

La Maison des Poètes est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) associatif ouvert en février 2000.

L'hébergement proposé permet donc de bénéficier d'installations collectives confortables, conviviales, privilégiant l'environnement et les libertés individuelles pour préserver au maximum l'autonomie, et ce, grâce au travail d'une équipe professionnelle et compétente complétée par des intervenants libéraux.

L'équipe de La Maison des Poètes accueille 72 personnes avec une moyenne d'âge de 86 ans.

Pour l'ensemble des professionnels de l'établissement, le bien-être et l'accompagnement de nos résidents sont une priorité au quotidien.

La présence d'une équipe de soins paramédicaux permet d'offrir un accompagnement répondant aux besoins des personnes âgées présentant des dépendances physiques et/ou n'ayant plus toutes leurs facultés supérieures.

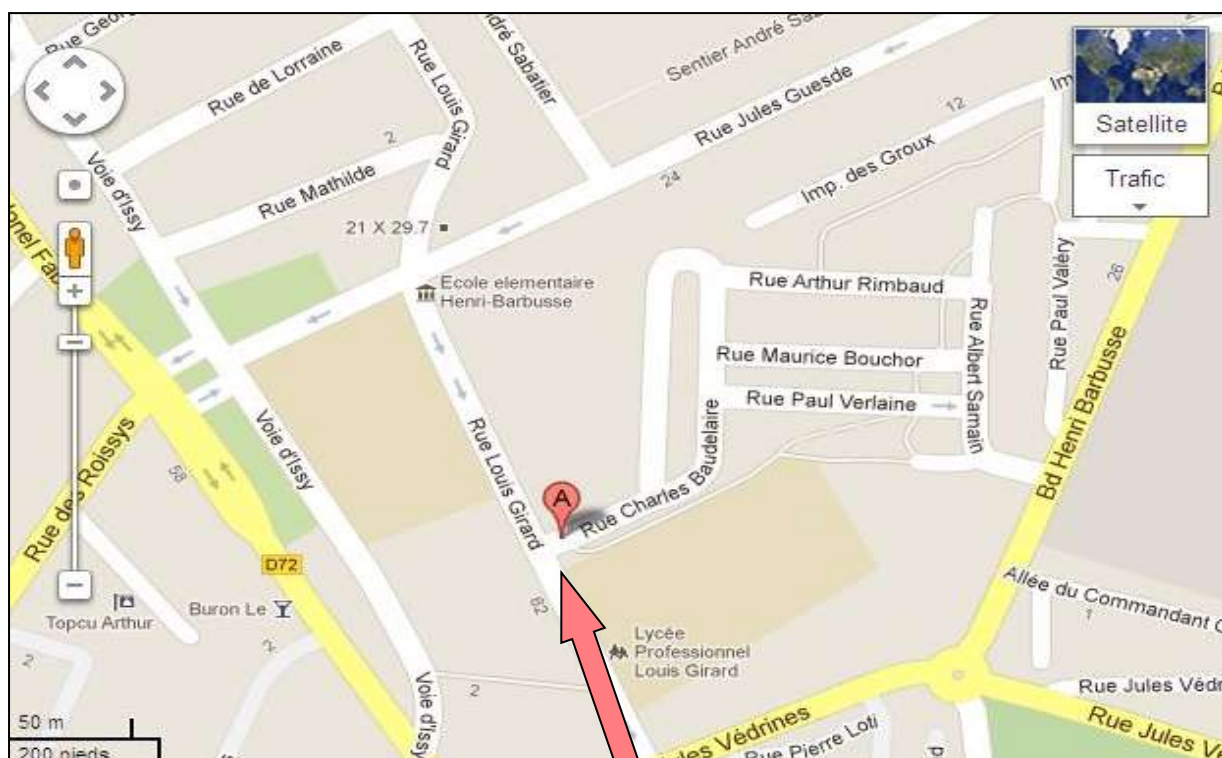
Les grandes missions de notre projet de vie ciblent donc les objectifs suivants :

- être d'abord un lieu de vie, préservant à la fois une réelle intimité pour le résident et son entourage, et la convivialité nécessaire au maintien du lien social tant entre les résidents qu'entre ces derniers et leurs proches.

- être un lieu adapté à la prise en charge de la dépendance conciliant liberté et sécurité pour chacun jusqu'à la fin de la vie

- être un lieu de prévention et de soins où sont prodiguées de façon coordonnée les prestations médicales et paramédicales

Situation Géographique – Accès – Horaires



Accès :

➡ Par la Ligne 13 du Métro (ou T3 du Tramway) :

➡ Station Pte de Vanves puis Bus 191 Dir. Clamart, arrêt Barbusse Védrières

➡ ou Station Châtillon-Montrouge puis Bus 323 Dir. Issy Val de Seine arrêt Barbusse Védrières.

➡ Par la Ligne 12 du Métro :

➡ Station Mairie d'Issy puis Bus 323 Direction Ivry, arrêt Barbusse Védrières

Secrétariat ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h
Visite de l'Etablissement sur RDV du Lundi au Vendredi

Service Hôtelier : Espaces privés et vie en communauté

★ 72 logements individuels (de 21 à 24m²) équipés de :

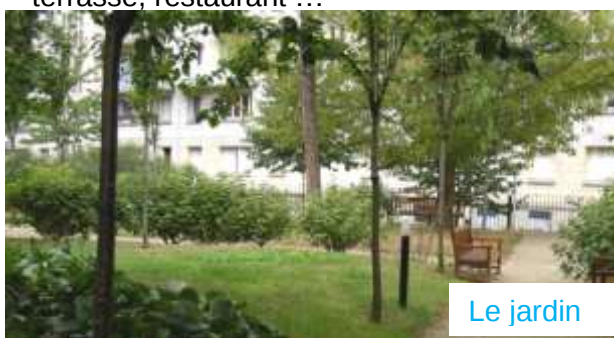
- lits médicalisés
- appel-malade
- salle de bain adaptée à la mobilité réduite
- prise téléphonique directe et prise télévision.
- nombreux avec balcon,

★ Possibilité de personnaliser son logement avec son mobilier et ses effets personnels



Un logement

★ Nombreux espaces collectifs : salons d'étage (Tisaneries), salle Ergo, bibliothèque, jardin, terrasse, restaurant ...



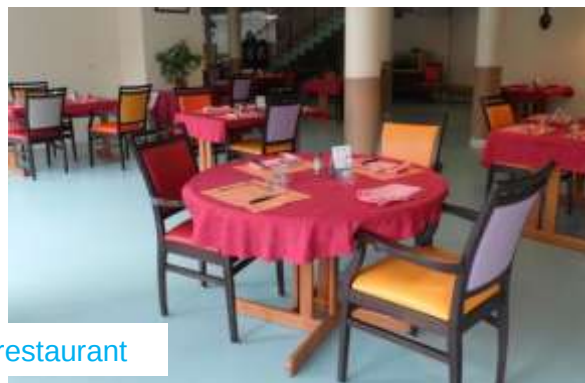
Le jardin



L'accueil



La salle de restaurant



La bibliothèque



La salle ergo

Une équipe de professionnels pour vous accompagner

Placée sous la responsabilité de la directrice, une équipe pluridisciplinaire œuvre dans tous les domaines pour le bien-être des résidents.



L'équipe médicale et paramédicale : le médecin coordonnateur et la cadre de santé, en lien avec la psychologue, coordonnent la démarche de soin en collaboration avec les partenaires médicaux (médecins traitants, pharmacie, laboratoire...). Les infirmier(e)s assurent les soins au quotidien.

L'aide aux actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, prise alimentaire, entretien des logements) est assurée par les aides-soignants, les aides-médico-psychologique et les agents d'accompagnement. L'entretien du linge plat (draps, nappes, serviettes de table, de toilettes) est pris en charge par l'établissement



Le service de restauration : les menus sont élaborés par le chef de Cuisine et son second, en collaboration avec la diététicienne.

Les repas sont confectionnés sur place.

Le petit-déjeuner vous est servi dans votre logement entre 8h et 9h; les déjeuner et dîner en salle de restaurant.

Les menus vous garantissent une alimentation équilibrée, variée, adaptée aux régimes et aux préférences.

Une « Commissions restauration » se tient mensuellement pour, notamment, vous présenter les menus.



L'équipe d'animation propose des ateliers culturels, manuels ou récréatifs pour satisfaire au plus grand nombre.

L'équipe administrative : composée de la directrice, de la comptabilité, du secrétariat et de l'accueil, gère l'administration des dossiers, la facturation, et vous oriente au quotidien.



Sécurité

Pour votre sécurité, et votre bien-être nous vous remercions de bien vouloir respecter les règles suivantes :

- ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement
- ne pas rentrer dans les locaux réservés aux professionnels
- respecter la propreté de votre logement et des parties communes
- ne pas détenir de médicaments non prescrits par votre médecin traitant
- ne pas détenir des produits périssables car risque d'intoxication

Intervenants libéraux et prestataires

Différents services (certains à titre payant) sont proposés



Médecin Traitant



Kinésithérapie, Orthophonie
sur prescription médicale



Pédicure -Podologue



Transports
Ambulance et VSL



Salon de Coiffure
tous les lundis après-midi



Pressings pour le linge
personnel, si vous le souhaitez

Autres services

Boutiques :

Des distributeurs de boissons et de confiseries sont également à votre disposition au rez-de-chaussée.



Courrier :



Votre courrier arrive à l'accueil chaque matin, il vous est remis chaque jour à l'heure du déjeuner.

Objets de Valeur :

Vous pouvez déposer quelques objets (chéquiers, bijoux, espèces...) au coffre-fort de l'établissement.



Lave-linge et Sèche-linge sont en libre-service au RDC.

Les frais de séjour – Les aides au financement

Les tarifs « Hébergement » et « Dépendance » sont arrêtés par le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Un tarif unique Hébergement auquel s'ajoute un tarif Dépendance lié au niveau de perte d'autonomie du résident (selon l'évaluation GIR réalisée par le médecin coordonnateur).

Tarif Hébergement en 2025 : 85,34 euros

Le prix de journée Hébergement comprend l'hébergement, les repas, l'eau, l'électricité, le chauffage, les assurances, l'entretien et la maintenance du bâti, la fourniture et l'entretien de la literie, du linge de toilette et du linge de table, les services collectifs, les frais du personnel non médical

Tarifs Dépendance en 2025 :

Tarif Gir 1-2 : 22,48€

Tarif Gir 3-4 : 14,27€

Tarif Gir 5-6 : 6.05€

Ce tarif recouvre les prestations d'aide nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne, les produits d'incontinence, et l'accompagnement par la psychologue.

Quelles sont les aides financières ?

Sous réserve de l'examen des dossiers par les administrations compétentes, certaines aides financières peuvent être demandées :

☛ Aide Sociale :

La Maison des Poètes est habilitée à l'aide-sociale pour la totalité de sa capacité d'accueil. Lorsque les ressources sont insuffisantes pour couvrir le tarif Hébergement, une demande d'aide sociale peut-être déposée au CCAS du domicile avant l'entrée dans l'établissement. Après dépôt du dossier les services du Conseil Général des Hauts-de-Seine vous adresseront une notification. En cas d'accord, le tarif de l'Hébergement sera payé par le Conseil Général à l'établissement qui sera chargé de récupérer 90% des ressources du résident.

☛ Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) :

L'APA sert à financer une partie des frais de dépendance pour les personnes ayant un Gir de 1 à 4. Elle est calculée en fonction du tarif dépendance et des revenus du résident.

Les ressortissants du Département des Hauts-de-Seine n'ont pas à déposer de dossier ; l'établissement, percevant une dotation globale, en informera les services compétents. Pour toutes les personnes ayant leur résidence principale hors des Hauts-de-Seine le dossier est à retirer et à déposer au Centre Communal d'Action Sociale de leur commune.

☛ **Allocation logement (APL) :** Cette allocation permet d'assumer, en partie, les frais d'hébergement. Elle s'adresse à toute personne dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond défini par la CAF. Elle est calculée en fonction des revenus du résident et des frais d'hébergement. Le dossier est à retirer auprès de la CAF. En cas d'accord, l'APL est versée directement à l'établissement et vient en déduction de votre facture mensuelle.

☛ Les aides fiscales *

L'administration fiscale prévoit une réduction d'impôts pour les personnes hébergées en EHPAD. Cette réduction d'impôts est calculée e, fonction des frais d'hébergement et de dépendance après déduction de l'APA.

Pour plus de précision merci de vous adresser à votre centre des impôts.

*ces éléments peuvent varier suivant l'évolution de de la réglementation et des barèmes fiscaux.

Conditions d'admission

- avoir au moins 60 ans
- ne plus disposer de l'autonomie de vie nécessaire au maintien à domicile
- assurer le paiement du tarif Hébergement et dépendance ou bénéficier d'une prise en charge de l'aide sociale
- être allocataire d'une caisse de retraite ayant participé au financement de l'établissement

Le dossier d'admission est composé d'un questionnaire administratif et d'un dossier médical. Il doit être adressé complet à l'établissement pour être enregistré.

Visite de pré-admission

En cas d'avis favorable sur dossier par le médecin coordonnateur, une visite de pré-admission est systématiquement organisée dans l'établissement.

Cette visite, dans la mesure du possible, doit être faite par ou avec l'intéressé(e).

Cette rencontre nous permettra de mieux vous connaître, d'identifier vos attentes et besoins, de vous présenter l'établissement, ses équipes et services, et de répondre à vos interrogations.

C'est à l'issue de cette visite de préadmission que le Directeur prononcera la décision définitive.

Admission

L'établissement vous contactera dès qu'une possibilité d'admission s'offrira.
Les admissions sont organisées du lundi au vendredi à partir de 15H.